

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019**

Le 11 Avril 2019, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 04 Avril 2019

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Alvaro BRETONES, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Sandrine POIROT, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absent ayant donné procuration :

Aurélie MINET à Hervé CARLE,
Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,
Christiane SAINTJEVINT à Jacques GARSAU,
Michaël SIMON à Claude PERSON,

Meriem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR
APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
AU DÉBUT DE LA SÉANCE**

- 01. SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**
- 02. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**
- 03. COMMUNE. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**
- 04. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.**
- 05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.**
- 06. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.**
- 07. TAUX D'IMPOSITION.**
- 08. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2018 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.**

- 09. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.**
- 10. BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES AFFECTATION DES RESULTATS 2018.**
- 11. EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le 11 Avril 2019, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joseph VENDRELL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sorti de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		80 118,89		85 414,15	-	165 533,04
Opérations de l'exercice	421 298,44	510 503,87	200 077,37	82 483,14	621 375,81	592 987,01
TOTAL	421 298,44	590 622,76	200 077,37	167 897,29	621 375,81	758 520,05
Résultats à clôture		169 324,32	32 180,08		32 180,08	169 324,32
Restes à réaliser			28 000,00		28 000,00	
TOTAL EXERCICES CUMULES	421 298,44	590 622,76	228 077,37	167 897,29	649 375,81	758 520,05
RESULTATS DEFINITIFS		169 324,32	60 180,08			109 144,24

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Damienne BEFFARA, Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Régis BIENAIME, Alvaro BRETONS, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSOU, Michel HOET, Aurélie MINET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Sandrine POIROT, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Michael SIMON, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration :

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA

Aurélie MINET à Hervé CARLE

Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE

Michael SIMON à Claude PERSON

Christiane SAINTJEVINT à Jacques GARSOU

Pour expédition conforme,



Le Maire,
Damienne BEFFARA

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20190411-2019_04_11_N01-
DE
Date de télétransmission : 30/04/2019
Date de réception préfecture : 30/04/2019

Transmis par dématérialisation à la Sous Préfecture de Prades le

30 AVR 2019

Le Maire

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Affiché le 30.04.2019

Notifié le

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le 11 Avril 2019, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joseph VENDRELL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sortie de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	360 093,66	155 144,99 379 083,57	120 884,47	92 316,28 119 137,90	- 480 978,13	247 461,27 498 221,47
TOTAUX	360 093,66	534 228,56	120 884,47	211 454,18	480 978,13	745 682,74
Résultats de clôture Restes à réaliser		174 134,90	25 000,00	90 569,71	25 000,00	264 704,61 -
TOTAUX CUMULES	360 093,66	534 228,56	145 884,47	211 454,18	505 978,13	745 682,74
RESTES DEFINITIFS		174 134,90		65 569,71		239 704,61

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Damienne BEFFARA, Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Régis BIENAIME, Alvaro BRETON, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Aurélie MINET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Sandrine POIROT, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Michael SIMON, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA

Aurélie MINET à Hervé CARLE

Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE

Michael SIMON à Claude PERSON

Christiane SAINTJEVINT à Jacques GARSAU

Pour expédition conforme,



Le Maire,
Damienne BEFFARA

Date de réception en préfecture : 30/04/2019
 N° de télétransmission : 30/04/2019
 Date de réception préfecture : 30/04/2019

Transmis par dématérialisation à la Sous Préfecture de Prades le 30 AVR. 2019

Le Maire

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Affiché le 02.05.2019

Notifié le

Le 11 Avril 2019, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joseph VENDRELL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sortie de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés Opérations de l'exercice	2 924 160,45	181 723,85 3 528 606,74	394 719,74 985 854,69	869 230,27	212 995,89 3 910 015,14	4 397 837,01
TOTAL	2 924 160,45	3 710 330,59	1 380 574,43	869 230,27	4 123 011,03	4 397 837,01
Résultats de clôture Restes à réaliser		786 170,14	511 344,16 37 000,00	8 000,00	37 000,00	274 825,98 8 000,00
TOTAL CUMULES	2 924 160,45	3 710 330,59	1 417 574,43	877 230,27	4 341 734,88	4 587 560,86
RESULTATS DEFINITIFS		786 170,14	540 344,16			245 825,98

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Damienne BEFFARA, Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Régis BIENAIME, Alvaro BRETON, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Aurélie MINET, Jean-François NAVARRE, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Sandrine POIROT, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Michael SIMON, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA

Aurélie MINET à Hervé CARLE

Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE

Michael SIMON à Claude PERSON

Christiane SAINTJEVINT à Jacques GARSAU

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Damienne BEFFARA



Transmis par dématérialisation à la Sous Préfecture de Prades le 30 AVR. 2019

Le Maire

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Affiché le 02.05.2019

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
DE-21800411-2019-04_11_N03-
Date de transmission : 30/04/2019
Date de réception préfecture : 30/04/2019

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception
en préfecture
066-216601088-
20190411-
2019_04_11_N04-
DE
Date de
télétransmission :
30/04/2019
Date de réception
préfecture :
30/04/2019

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Comptable Public sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception
en préfecture
066-216601088-
20190411-
2019_04_11_N05-
DE
Date de
télétransmission :
30/04/2019

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

Date de réception

préfecture :
30/04/2019

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Comptable Public sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

06. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20190411-2019_04_11_N06-DE
Date de télétransmission : 30/04/2019
Date de réception préfecture : 30/04/2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Comptable Public sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

07. TAUX D'IMPOSITION.

Accusé de réception
en préfecture
066-216601088-
20190411-
2019_04_11_N07-
DE

Date de
télétransmission :
30/04/2019
Date de réception
préfecture :
30/04/2019

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

Le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE, avec 21 voix pour et 6 contre, de fixer pour l'année 2019 les taux d'imposition communaux de la manière suivante :

- 15,16 % pour la taxe d'habitation,
- 22,70 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 54.50 % pour la taxe sur le foncier non bâti,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

08. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2018 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture
066-216601088-
20190411-
2019_04_11_N08-
DE

Date de
télétransmission :
30/04/2019
Date de réception
préfecture :
30/04/2019

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2018 du service de l'eau en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Recettes y compris excédent 2017 reporté.....</i>	<i>590 622.76 euros</i>
<i>Dépenses</i>	<i>421 298.44 euros</i>
<i>Excédent de clôture.....</i>	<i>169 324.32 euros</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Recettes réalisées</i>	<i>167 897.29 euros</i>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>0.00 euros</i>
<i>Total produits</i>	<i>167 897.29 euros</i>
<i>Dépenses réalisées y compris déficits reportés</i>	<i>200 077.37 euros</i>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>28 000.00 euros</i>

Total des charges..... 228 077.37 euros

Déficit - 60 180.08 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2018, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOPTE, avec 21 voix pour, 6 contre, la balance des comptes 2018 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2019 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 108 324.32 euros

Chapitre 001

Déficit d'investissement reporté 32 180.08 euros

Déficit de restes à réaliser reportés..... 28 000.00 euros

Excédent capitalisé (1068)..... 61 000.00 euros

09. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

Accusé de réception en préfecture

066-216601088-

20190411-

2019_04_11_N09-

DE

Date de

télétransmission :

30/04/2019

Date de réception

préfecture :

30/04/2019

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Affiché le 02.05.2019

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2018 du service de l'assainissement en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2017 reporté..... 534 228.56 euros

Dépenses 360 093.66 euros

Excédent de clôture..... 174 134.90 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris les excédents reportés..... 211 454.18 euros

Reste à réaliser 0.00 euros

Total produits 211 454.18 euros

Dépenses réalisées y compris déficits reportés 120 884.47 euros

Reste à réaliser 25 000.00 euros
Total des charges..... 145 884.47 euros

Résultat + 65 569.71 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2018, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOpte, avec 21 voix pour, 6 contre, la balance des comptes 2018 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2019 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002
Excédent de fonctionnement reporté..... 174 134.90 euros

Chapitre 001
Excédent d'investissement reporté..... 90 569.71 euros
Déficit de restes à réaliser d'investissement reportés 25 000.00 euros
Excédent capitalisé (1068)..... 0.00 euros

10. BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES AFFECTATION DES RESULTATS 2018.

Accusé de réception
en préfecture
066-216601088-
20190411-
2019_04_11_N10-
DE
Date de
télétransmission :
30/04/2019
Date de réception
préfecture :
30/04/2019

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2018 du budget général en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2017 reporté..... 3 710 330.59 euros
Dépenses 2 924 160.45 euros
Excédent de clôture..... 786 170.14 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris excédent reporté 869 230.27 euros
Reste à réaliser 8 000.00 euros
Total produits..... 877 230.27 euros

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté..... 1 380 574.43 euros
Reste à réaliser 37 000.00 euros

Total des charges..... 1 417 574.43 euros

Résultat - 540 344.16 euros

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2018, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOpte, avec 21 voix pour, 6 contre, la balance des comptes 2018 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2019 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 245 170.14 euros

Chapitre 001

Déficit d'investissement reporté 511 344.16 euros

Déficit de restes à réaliser reporté..... 29 000.00 euros

Excédent capitalisé (1068)..... 541 000.00 euros

11. EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.

Accusé de réception
en préfecture
066-216601088-
20190411-
2019_04_11_N11-
DE

Date de
télétransmission :
30/04/2019

Date de réception
préfecture :
30/04/2019

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 02.05.2019

La Maire présente les budgets primitifs de l'année 2019 qui comprennent le budget principal de la commune, les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement,

VU la délibération, en date du 11 Avril 2019, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Le Conseil Municipal,
OUI le Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets comme suit :

Budget principal de la Commune, avec 21 voix pour, 6 contre,
Budget annexe du service de l'eau, avec 21 voix pour, 6 contre,
Budget annexe du service de l'assainissement, avec 21 voix pour, 6 contre,

selon les équilibres financiers des balances comptables annexés à la présente délibération,

EQUILIBRE FINANCIER

BUDGETS PRIMITIFS 2019

COMMUNE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	1 613 500,00	1 613 500,00	0,00
FONCTIONNEMENT	3 779 170,14	3 779 170,14	0,00
CUMUL	5 392 670,14	5 392 670,14	0,00

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	261 169,71	261 169,71	0,00
FONCTIONNEMENT	502 134,90	502 134,90	0,00
CUMUL	763 304,61	763 304,61	0,00

SERVICE DE L'EAU POTABLE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	228 500,00	228 500,00	0,00
FONCTIONNEMENT	588 324,32	588 324,32	0,00
CUMUL	816 824,32	816 824,32	0,00